

L'an deux mille vingt et deux, le quatorze mars à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de CÔTE LANDES NATURE, dûment convoqué le 7 mars 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de ST JULIEN EN BORN, sous la présidence de M. Philippe MOUHEL.

Identifiant : DEL2022YD020324

PRESENTS : Ph. MOUHEL- M.LAVIELLE- JL BARRERE -L.MERLIN-M.DUVIGNAC-M.RAFFIN-M.LAGORCE-JC CAULE- Th.GALLEA-V.MORA-M.VERNIER-G.NAPIAS-I.LESBATS-C.GUILLET-G.DUCOUT-V.MORESMAU-A.GOMEZ-M.LAGOUYEYTE-D.CLAVERY-JJ.LEBLOND-Ph.TARSOL.

ABSENTS : J.MORA-D.DUPRAT-C.LUCIANO-J.WATIER-N.CAMOUGRAND-C.SEYS-K.DASQUET excusés

POUVOIRS : J.MORA à M.RAFFIN-D.DUPRAT à M.DUVIGNAC-C.LUCIANO à Ph. MOUHEL- J. WATIER à G. NAPIAS - N.CAMOUGRAND à Ph. TARSOL - C.SEYS à D.VIJUX

Mme Monique LAGOUYEYTE est élue secrétaire de séance.

Membres en exercice : 29 Présents : 22 Pouvoirs : 6

OBJET : Annulation de la vente d'un terrain n°15 de la ZAE du PERCQ au profit de la Ste SEMEC

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 2020 portant l'identifiant unique 040-244000857-20200309-DEL2020YD100328-DE relative à la vente du lot n°15 de la ZAE du PERCQ au profit de la SARL SEMEC ;

VU le désistement, pour raisons de santé, de M. Philippe JACQUEMIN, dirigeant de la SARL SEMEC qui renonce à l'acquisition de ce lot de terrain n°15 dans la ZAE du PERCQ ;

Sur proposition de Monsieur le Président,

Après délibérations, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de retirer la délibération du Conseil Communautaire en date du 9 mars 2020 portant l'identifiant unique 040-244000857-20200309-DEL2020YD100328-DE relative à la vente du lot n°15 de la ZAE du PERCQ au profit de la SARL SEMEC

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces concernant la présente délibération.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

*Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.*

Le Président.

Philippe MOUHEL

